

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, **le 13 septembre**, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur PEYRÈGNE Laurent, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Date de convocation du conseil municipal : le 5 septembre 2012

PRESENTS : MM. PEYRÈGNE, RIFFAULT, LE GAL, POIRIER, MORAND, SAULTIER, COLLET, MEREL, LE BLAY, BEAUDOIN, TENOT, MMES DEPUTTE-DRIEUX, CLOUET, ROLLAND B., GARIN, BOURREE.

ABSENTS : MME Murielle DOUTE-BOUTON a donné pouvoir à MME ROLLAND Bénédicte

M Marc LAUNAY a donné pouvoir à M Patrick RIFFAULT

M Joël CHOTARD a donné pouvoir à M Laurent PEYREGNE

M Eric ROLLAND a donné pouvoir à Frédéric COLLET

MME Liliane DETOC absente excusée

Monsieur Camille LE BLAY a été élu secrétaire.

VOTES A MAINS LEVEES

DEMANDE DE TRANSFERT « RECONSTRUCTION D'UNE PISCINE A PLELAN-LE-GRAND » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE

Monsieur le Maire après avoir présenté quelques éléments de contexte propose le vote de la motion suivante :

« La piscine municipale construite en 1978 et dont les derniers gros travaux de construction et d'extension des vestiaires remontent à 1997, est un équipement vieillissant qui ne répond plus aux besoins et attentes actuels de nos populations. Cette structure souffre d'une part, d'une mise en valeur et d'une communication insuffisante pour rester attractive, notamment vis-à-vis des touristes pendant la période estivale et d'autre part de conditions de sécurité et d'hygiène à la limite de la réglementation pour une utilisation optimale (carreaux de carrelage défectueux). Faute de moyens, la commune de Plélan-le-Grand ne pourra indéfiniment procéder à des réparations. De fait, une fermeture et donc une rupture de ce service à la population est tout à fait plausible.

Néanmoins, des travaux ont été entrepris par la collectivité pour maintenir en état de fonctionnement la piscine, d'autres sont déjà envisagés pour 2013, pour assurer un service particulièrement apprécié par la population de par ses aspects tout autant ludiques que pédagogiques : cours de natation, fréquentation par les établissements scolaires au mois de juin, accueil de jeunes, pratiquants et familles de nos territoires et des territoires voisins.

Equipement reconnu d'intérêt communautaire, une étude approfondie a été réalisée et restituée par la Communauté de Communes de Brocéliande fin 2009.

Depuis, malgré des échanges de courriers et des débats au sein de commissions communautaires, il n'a pas été donné de suite concrète quant à une programmation de rénovation ou de reconstruction.

L'emplacement de la nouvelle piscine à Plélan-le-Grand nous semble justifié par les éléments suivants :

- assiette foncière disponible à l'emplacement et aux abords de l'actuel équipement,
- position géographique de Plélan-le-Grand ; centralité par rapport aux communes du canton et éloignement des autres équipements comparables,
- attractivité touristique par la proximité de la forêt de Brocéliande,
- présence sur la commune d'écoles et d'un collège.

Notre municipalité souhaite un portage communautaire pour la reconstruction d'une piscine à Plélan-le-Grand et le transfert de cet équipement à la Communauté de Communes de Brocéliande, étant entendu qu'il constitue un atout indéniable pour le développement et l'attractivité de notre territoire sur les thématiques tourisme et jeunesse.

Pour faire face à ses obligations en matière de prévisions budgétaires et aux coûts engendrés par la participation communale à ce projet, la municipalité souhaite que la Communauté de Communes de Brocéliande se prononce sur un échéancier tant d'études opérationnelles que de programmation de travaux. »

Le conseil municipal, après échanges et en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette demande officielle de transfert de compétence piscine dans les termes susvisés.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ETUDE, PROGRAMMATION, REALISATION ET GESTION DE LA MEZON DU CAROUGE A MONTERFIL » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 26 juin dernier, Monsieur le Président de la communauté de communes nous informait de la délibération en date du 25 juin 2012 par laquelle le conseil communautaire acceptait ce transfert de compétences et sollicitait l'avis des communes-membres. Préalablement et par délibération du 24 mai 2012, le conseil municipal de Monterfil s'était positionné clairement et unanimement en faveur d'un portage communautaire pour la création de la Mézon du Carouge à Monterfil.

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment destiné aux jeux traditionnels, ce bâtiment d'environ 670 m², simple de conception et de construction qui accueillerait les activités de l'association la Jaupitre, implantée sur la commune depuis 1996. Cette association a pour objectif de promouvoir la pratique et de diffuser en tous lieux et en toutes occasions les jeux et sports traditionnels de Bretagne.

Les objectifs du projet sont :

- Participer au développement de la commune par la création d'une dynamique locale autour des jeux traditionnels,
- Passage d'une activité saisonnière à une activité annuelle pour permettre à l'association de développer ses activités,
- Accueillir le public en intérieur et dans de bonnes conditions.

Pour permettre la création de cet équipement, il convient que la Communauté de Communes de Brocéliande possède explicitement la compétence « étude, programmation, réalisation et gestion de la Mézon du Carouge à Monterfil ».

Par conséquent, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'intégration de cette compétence dans les statuts de la Communauté de Communes de Brocéliande. Cette modification des statuts est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux des communes-membres.

Le conseil municipal s'étonne qu'un projet qui n'a pas été mis en avant par l'étude du projet de territoire fasse l'objet d'un transfert de compétence et de financements.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et échanges, et après en avoir délibéré, dix-neuf voix pour et une voix contre, le conseil municipal décide :

- d'accepter le transfert de compétence suivant à la Communauté de Communes de Brocéliande : « étude, programmation, réalisation et gestion de la Mézon du Carouge à Monterfil » au sein du bloc de compétence « culture »,
- d'approuver ce transfert de compétence par la modification de l'article 4 de l'arrêté préfectoral en date du 3 décembre 1993 portant constitution de la Communauté de Communes de Brocéliande.

CREATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Madame ROLLAND, 4^{ème} Adjointe, propose au conseil municipal la modification du tableau des effectifs en procédant pour le poste d'agent polyvalent des services techniques, à la création du grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et à la suppression du grade d'adjoint technique territorial de 2nde classe (temps complet). Cette modification prendrait effet au 1^{er} juillet 2012.

Le conseil municipal, après et en avoir délibéré, dix-neuf voix pour et une abstention, décide de modifier le tableau des effectifs dans les conditions susvisées.

CREATION DU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL

Madame ROLLAND, 4^{ème} Adjointe, propose au conseil municipal la modification du tableau des effectifs en procédant pour le poste de chargé de communication, à la création du grade d'attaché territorial et à la suppression du grade d'animateur territorial 2nde classe (temps complet). Cette modification prendrait effet au 1^{er} janvier 2013.

Le conseil municipal, après et en avoir délibéré, dix-huit voix pour, une voix contre et une abstention, décide de modifier le tableau des effectifs dans les conditions susvisées.

RECOURS AU CREDIT-BAIL POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur LE GAL, 5^{ème} Adjoint, rappelle que par délibération du 21 juin 2012, le conseil municipal décidait de retenir les propositions de la société CRA pour le tracteur Class (44 970 € H.T., reprise du tracteur Cergos comprise) et l'épareuse Rousseau (34 850 € H.T., reprise du matériel Fulgor et option 1 comprises). Monsieur le Maire était autorisé à signer les marchés correspondants. Pour le lot 1, il était émis la possibilité de recourir au crédit bail ou leasing en se rapprochant d'un organisme bancaire.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, une proposition du Crédit Mutuel de Bretagne-Arkéa nous satisfait. La proposition prévoit le versement de 16 trimestrialités, la 1^{ère} représentant 20 % du coût du bien soit 8 994 €, les 15 autres trimestrialités seraient de 2 503.12 €. Les frais de dossier et frais d'inscription au greffe s'élèvent respectivement à 150 € et 23.41 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne-Arkéa,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce en rapport.

AIDES A L'EMPLOI EN BIBLIOTHEQUE ET A L'ACQUISITION D'IMPRIMES AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Monsieur LE GAL, 5^{ème} Adjoint, rappelle à l'assemblée que chaque année, la Communauté de Communes de Brocéliande demande à chaque collectivité du réseau des médiathèques, de délibérer pour bénéficier dans le cadre du dispositif des contrats de territoire signés avec le Conseil Général, d'une aide à l'emploi en bibliothèque et d'une aide à l'acquisition d'imprimés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Général, au titre du Contrat de Territoire, auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande, pour l'emploi en bibliothèque et l'acquisition d'imprimés.

DESIGNATION DE VOIES DANS LA ZONE D'ACTIVITES DES GRANDS CHÊNES

Monsieur RIFFAULT, 1^{er} Adjoint, propose au conseil municipal de donner un nom aux voies situées dans la zone d'activités des Grands Chênes. Après réflexion et échanges, il est proposé de désigner les voies rue des Elfes et rue de la Licorne (voir plan joint).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir cette dénomination.

DESIGNATION DE VOIES DANS LE HAMEAU DU FIEF

Monsieur RIFFAULT, 1^{er} Adjoint, propose au conseil municipal de donner un nom aux voies situées dans le Hameau du Fief. Après examen de cette question en commission voirie, il est proposé de désigner les voies rue St Pierre et rue St Yves (voir plan joint).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, 18 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal décide de retenir cette dénomination.

ACQUISITION D'UN TERRAIN PASSAGE MORGANE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 18 juillet dernier, a été déposée en mairie une demande d'acquisition d'un bien cadastré section AD n° 899P d'une surface totale de 744 m² (terrain nu et préau, soumis au droit de préemption urbain). Cette demande faisait suite à des échanges par lesquels la municipalité avait manifesté pour ce terrain contigu au bâtiment communal Passage Morgane.

Le prix de vente proposé par le notaire en charge de la vente était initialement de 65 000 €, il a été ramené à 57 000 €. Le service des Domaines a estimé ce bien à 50 800 €. Il est proposé au conseil municipal, l'acquisition de ce terrain pour 57 000 € + frais d'actes + commission de 3 500 €, considérant son emplacement à proximité des services et commerces.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré dix-neuf voix pour et une abstention, le conseil municipal décide :

- d'acquiescer ce terrain aux conditions susvisées,
- charge Maître Bourgoin, notaire de l'établissement de l'acte,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce en rapport.

Fait à PLELAN-LE-GRAND, le 17 septembre 2012

Le Maire,
Laurent PEYRÈGNE